

# COMMUNE DE SANTA MARIA POGHJU

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2017

**PRESENTS** : MM. MELA – LEONELLI – TRISTANI – SILVAGNOLI - BRUDIEU – COLLI – CONTRI -JADAS – GRIMALDI – VADI - Mme SIMONIAN

**REPRESENTES** : Mme ORSUCCI par M. CONTRI  
M. SCOLA-GRIMALDI par M. MELA

**ABSENTS** : MM. SANTINI- Mme GERMANI

Le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et désigne M. CONTRI Jean Louis comme secrétaire de séance.

Il demande au Conseil l'autorisation d'ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour de cette réunion :

- ◆ Location de l'ancien presbytère
- ◆ Acquisition d'une parcelle de 1.000 m<sup>2</sup> jouxtant le fronton de pelote basque

Le Conseil accepte à l'unanimité ces deux ajouts.

#### **I – VALIDATION DIVERS PROJETS ELIGIBLES A LA DETR ET AUTRES AIDES FINANCIERES**

Sur proposition de M. Jacques BRUDIEU, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour les projets suivants :

| Désignation   | Montant H.T |
|---|-------------|
| Accessibilité nouveau cimetière                               | 43.362 €    |
| Aménagement hangars municipaux (implantation de deux auvents) | 29.344 €    |
| Réfection route Mortete                                       | 60.420 €    |
| Rénovation réseau éclairage public                            | 111.960 €   |

## **II – COMPETENCE P.L.U**

Le Maire informe le Conseil que les Communautés de Communes et d'agglomération exerceront de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

Considérant que la commune de SANTA MARIA POGHJU souhaite mener elle-même à bien l'élaboration de son PLU,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté de Communes de la COSTA VERDE

## **III – ETAT AVANCEMENT PROJET ROUTE PRESBYTERE**

Le Maire informe le Conseil que le projet n'a pas encore recueilli les accords de tous les propriétaires, ce qui risque de prendre un certain temps compte tenu notamment du nombre d'héritiers de M. Pierre VADI qu'il a fallu répertorier et contacter.

## **IV – VEHICULE PUBLICITAIRE**

Le Maire fait part à l'assemblée de la proposition qu'il a reçu de la Société TRAFFIC COMMUNICATION consistant à mettre à disposition de la Commune, pendant 3 ans, un véhicule utilitaire de service financé grâce à la vente d'emplacement publicitaire à des partenaires annonceurs (artisans ou commerçants de la commune ou de la micro-région).

La Commune aurait simplement à prendre à sa charge les frais d'immatriculation et d'assurance ainsi que l'entretien courant du véhicule.

Au terme de ces trois ans, le véhicule sera soit restitué à la Société, soit racheté par la Commune, soit renouvelé par un autre véhicule neuf.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

Considérant l'utilité de disposer gratuitement d'un véhicule de service supplémentaire destiné à l'équipe technique, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer le contrat de location gratuite avec la société TRAFFIC COMMUNICATION ainsi que tout document utile à la mise en service du véhicule.

## **V – LOYER LOGEMENT COMMUNAL (ANCIEN PRESBYTERE)**

Le Maire rappelle au Conseil que depuis le décès de l'Abbé FILIPPI en 2015, le bâtiment communal faisant fonction de presbytère est demeuré vacant.

Aussi, dans un souci de lutter contre la désertification du village, il propose de réaffecter de mettre en location ce logement de type T3, qui pourrait accueillir un jeune ménage.

La Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- de louer ce logement, à compter du 1<sup>o</sup> février 2017

- de fixer le montant mensuel du loyer de 400 € (quatre cents euros),
- d'autoriser le Maire à signer le bail correspondant.

## **VI – ACQUISITION FONCIERE**

Le Maire fait part au Conseil de l'opportunité de faire l'acquisition d'une partie (soit 1.000 m<sup>2</sup>) de la parcelle C 1287 située au lieu-dit Petricciolo et classée en zone U du Plan d'Occupation des Sols de la commune, au prix de 60.000 €, soit 60 €/m<sup>2</sup>.

Il rappelle à l'assemblée que pendant des années, la Commune a été contrainte de procéder à la vente de la plus grande partie de ses biens fonciers dans le cadre du programme de résorption de sa dette.

Or, depuis 2012, l'équilibre financier est rétabli, et il serait souhaitable de commencer à envisager de reconstituer peu à peu les réserves foncières de la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'approuver le projet d'acquisition d'une partie (1.000 m<sup>2</sup>) de la parcelle cadastrée sous le n° 1287 de la section C et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents utiles à la concrétisation de cette acquisition, qui sera financée à hauteur de 60 % (soit 36.000 €) par la Dotation quinquennale

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

# COMMUNE DE SANTA MARIA POGHJU

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2017

**PRESENTS** : MM. MELA – LEONELLI – TRISTANI – SILVAGNOLI - BRUDIEU – COLLI – CONTRI - JADAS – VADI - Mmes SIMONIAN – ORSUCCI

**REPRESENTES** : M. SCOLA-GRIMALDI par M. MELA

**ABSENT** : MM SANTINI – GRIMALDI – Mme GERMANI

Le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et désigne M. CONTRI J. Louis comme secrétaire de séance.

Il demande au Conseil l'autorisation d'ajouter les trois points suivants à l'ordre du jour de cette réunion :

- ◆ Demandes d'aide financière
- ◆ Demande classement portion RT 10 en agglomération
- ◆ Attribution de l'indemnité de Conseil au Comptable du Trésor.

Le Conseil accepte à l'unanimité d'examiner ces trois ajouts.

#### **I – APPROBATION COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DE LA REGIE DU SERVICE DE L'EAU**

M. le Maire ,ne prenant part au vote, ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Antoine LEONELLI, 1<sup>o</sup> Adjoint,

◇ constate que les comptes de gestion 2016 de la Régie du l'Eau et de la Commune dressés par la Trésorerie n'appellent ni observation ni réserve,

◇ approuve, à l'unanimité le compte administratif 2016 de la Régie de l'Eau arrêté ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses :

Réalisé : 19.595,00 €

Recettes :

Réalisé : 25.555,74 €

**Investissement :**

Dépenses :

Réalisé : 42.950,99 €  
Reste à réaliser : 21.000,00 €

Recettes :

Réalisé : 29.322,70 €  
Reste à réaliser : 372.128,30 €

**Résultat de clôture de l'exercice** (avec reprise des résultats antérieurs 2015) :

Investissement 366.967,65 €

Fonctionnement 91.132,53 €

|                          |                     |
|--------------------------|---------------------|
| <b>Résultat global :</b> | <b>458.100,18 €</b> |
|--------------------------|---------------------|

**II – APPROBATION COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE**

M. le Maire ne prenant part au vote, ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Antoine LEONELLI, 1<sup>o</sup> Adjoint.

◇ constate que les comptes de gestion 2016 de la Commune dressés par la Trésorerie n'appellent ni observation ni réserve,

◇ approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 de la Commune arrêté ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses :

Réalisé : 1.116.379,13 €

Recettes :

Réalisé : 1.213.085,04 €

**Investissement :**

Dépenses :

Réalisé : 612.553,62 €  
Reste à réaliser : 108.689,00 €

Recettes :

Réalisé : 436.036,11 €  
Reste à réaliser : 109.833,19 €

**Résultat de clôture de l'exercice** (avec reprise des résultats antérieurs 2015) :

Fonctionnement : - 701.817,91 €  
Investissement - 191.377,47 €

|                          |                     |
|--------------------------|---------------------|
| <b>Résultat global :</b> | <b>510.444,44 €</b> |
|--------------------------|---------------------|

### III- AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA REGIE DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur Le Maire reprend la présidence de la séance et rappelle au Conseil que les résultats d'un exercice sont affectés au budget primitif après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Suite à l'approbation du compte administratif 2016 le conseil doit décider simultanément, en cas de soldes positifs, de l'affectation des résultats qui doivent couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté.

Les résultats de l'année 2016 se présentent comme suit :

|                             |                                | INVESTISSEMENT     | FONCTIONNEMENT   | TOTAL CUMULE      |
|-----------------------------|--------------------------------|--------------------|------------------|-------------------|
| <b>RESULTAT D'EXECUTION</b> | <b>Titres de recettes émis</b> | <b>29.322,70</b>   | <b>25.555,74</b> | <b>54.878,44</b>  |
|                             | <b>Mandats émis</b>            | <b>42.950,99</b>   | <b>19.595,00</b> | <b>62.545,99</b>  |
| <b>(1)</b>                  | <b>SOLDE D'EXECUTION</b>       | <b>- 13.628,29</b> | <b>85.171,79</b> | <b>- 7.667,55</b> |

|            |                             |                  |                  |                   |
|------------|-----------------------------|------------------|------------------|-------------------|
| <b>(2)</b> | <b>RESULTAT REPORTE N-1</b> | <b>29.467,64</b> | <b>85.171,79</b> | <b>114.639,43</b> |
| <b>(3)</b> | <b>TOTAL (1 + 2)</b>        | <b>15.839,35</b> | <b>91.132,53</b> | <b>106.971,88</b> |

|                          |  |                   |  |  |
|--------------------------|--|-------------------|--|--|
| <b>RESTES A REALISER</b> | <b>Restes a réaliser recette ( c )</b>       | <b>372.128,30</b> |  |  |
|                          | <b>Restes a réaliser dépenses ( d )</b>      | <b>21.000,00</b>  |  |  |
| <b>(4)</b>               | <b>solde des restes a réaliser ( c - d )</b> | <b>351.128,30</b> |  |  |

|  |                                |                   |                  |                   |
|--|--------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|
|  | <b>Résultats cumule ( 3+4)</b> | <b>366.967,65</b> | <b>91.132,53</b> | <b>376.100,18</b> |
|--|--------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|

Le compte administratif 2016 de la Régie présentant un excédent de fonctionnement de 91.132,53 €, il est proposé d'affecter ce résultat en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 91.132,53 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) et en recette d'investissement pour un montant de 15.83,35 € à l'article 001 (excédent d'investissement reporté).

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 au budget 2017 de la Régie comme suit :

- ✓ 002 résultat de fonctionnement reporté : **91.132,53 €**
- ✓ 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : **15.839,35 €**

#### **VI- AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE)**

Monsieur Le Maire reprend la présidence de la séance et rappelle au Conseil que les résultats d'un exercice sont affectés au budget primitif après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Suite à l'approbation du compte administratif 2016 le conseil doit décider simultanément, en cas de soldes positifs, de l'affectation des résultats qui doivent couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté.

Les résultats de l'année 2016 se présentent comme suit :

|                             |                                | INVESTISSEMENT      | FONCTIONNEMENT      | TOTAL CUMULE        |
|-----------------------------|--------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>RESULTAT D'EXECUTION</b> | <b>Titres de recettes émis</b> | <b>436.036,11</b>   | <b>1.216.085,04</b> | <b>1.652.121,15</b> |
|                             | <b>Mandats émis</b>            | <b>612.553,62</b>   | <b>1.116.379,03</b> | <b>1.728.932,65</b> |
| <b>(1)</b>                  | <b>SOLDE D'EXECUTION</b>       | <b>- 176.517,51</b> | <b>99.706,01</b>    | <b>-76.811,50</b>   |

|            |                             |                     |                   |                   |
|------------|-----------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| <b>(2)</b> | <b>RESULTAT REPORTE N-1</b> | <b>- 16.004,15</b>  | <b>602.111,90</b> | <b>586.107,75</b> |
| <b>(3)</b> | <b>TOTAL (1 + 2)</b>        | <b>--192.521,66</b> | <b>701.817,91</b> | <b>509.296,25</b> |

|                          |   |                   |  |  |
|--------------------------|---|-------------------|--|--|
| <b>RESTES A REALISER</b> | <b>Restes a réaliser recette ( c)</b>       | <b>109.833,19</b> |  |  |
|                          | <b>Restes a réaliser dépenses (d)</b>       | <b>108.689,00</b> |  |  |
| <b>(4)</b>               | <b>solde des restes a réaliser ( c - d)</b> | <b>1.144,19</b>   |  |  |

|  |                                |                     |                   |                   |
|--|--------------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
|  | <b>Résultats cumule ( 3+4)</b> | <b>- 191.377,47</b> | <b>701.817,91</b> | <b>510.440,44</b> |
|--|--------------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|



Le compte administratif 2016 présentant un excédent de fonctionnement de 701.817,91 €, il est proposé d'affecter ce résultat en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 510.440,44 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) et en recette d'investissement pour un montant de 191.377,47 € à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) destiné à couvrir le besoin de financement dégagé par cette section.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 au budget 2017 comme suit :

- ✓ 002 résultat de fonctionnement reporté : **510.440,44 €**
- ✓ 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : **191.377,47 €**

#### **VII- VOTE 4 TAXES DIRECTES LOCALES**

Monsieur le Maire reprend ensuite la présidence de la séance et propose au Conseil de passer au vote des taux des 4 taxes directes locales.

Il rappelle les taux votés pour l'année 2016 :

- ◆ 43,04 % pour la Taxe d'Habitation
- ◆ 40,11 % pour le Foncier Bâti
- ◆ 131,09 % pour le Foncier non Bâti
- ◆ 21,48 % pour la C.F.E

et propose de reconduire ces taux en 2017, afin d'assurer l'équilibre du budget communal

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de reconduire les taux de 2016 pour l'année 2017.

#### **VIII - VOTE BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal approuve ensuite à l'unanimité, le budget primitif 2017 de la commune qui se décompose ainsi :

|                       | <b>DEPENSES</b>    | <b>RECETTES</b>    |
|-----------------------|--------------------|--------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b> | <b>1.710.504 €</b> | <b>1.710.504 €</b> |
| <b>INVESTISSEMENT</b> | <b>886.456 €</b>   | <b>886.456 €</b>   |



## **IX - VOTE BUDGET PRIMITIF 2017 SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal approuve également à l'unanimité le budget primitif 2016 de la Régie du Service des Eaux, qui se décompose ainsi :

|                       | <b>DEPENSES</b>  | <b>RECETTES</b>  |
|-----------------------|------------------|------------------|
| <b>EXPLOITATION</b>   | <b>102.133 €</b> | <b>102.133S</b>  |
| <b>INVESTISSEMENT</b> | <b>488.901 €</b> | <b>488.901 €</b> |

## **X – DEMANDES AIDE FINANCIERE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de solliciter l'aide financière de la CTC et du Conseil Départemental de Haute Corse pour les projets suivants :

### ① Réalisation d'une aire de stationnement à Vanga di l'Oru

|                         |              |          |
|-------------------------|--------------|----------|
| Cout HT taxe du projet  |              | 22.183 € |
| Autofinancement (20 %)  |              | 4.437 €  |
| Financements demandés : | CTC (40 %)   | 8.873 €  |
|                         | CD 2B (40 %) | 8.873 €  |

### ② Réaménagement du chemin de Pevecchio

|                         |              |          |
|-------------------------|--------------|----------|
| Cout HT taxe du projet  |              | 76.695 € |
| Autofinancement (20 %)  |              | 15.339 € |
| Financements demandés : | CTC (60 %)   | 46.017 € |
|                         | CD 2B (40 %) | 15.339 € |

## **XI – CLASSEMENT PORTION RT 10 EN AGGLOMERATION**

Le Maire informe le Conseil qu'après concertation avec le service voirie de la Collectivité Territoriale de Corse et la Gendarmerie de Cervioni, il apparaît souhaitable de demander le classement en agglomération du segment de la RT 10 situé entre le pont du Bucatoghju et la maison BARILI, (soit du PR 125+300 au PR 126+400).

En effet, ni les « tourne-à-gauche » récemment mis en place par la CTC au carrefour RT 10/RD 334 et au carrefour d'accès au lotissement Vanga di l'Oru, ni la création de trottoirs ne garantissent la sécurité des automobilistes et des piétons, compte tenu de la grande vitesse à laquelle circulent les véhicules sur cette grande ligne droite.

Seule une vitesse maximale fixée à 50 km permettrait la sécurisation de cette zone, et notamment celle de l'accès au lotissement Vanga di l'Oru, qui outre une centaine d'habitation, abrite également le groupe scolaire et une halte-garderie, et où se sont déjà produits des accidents mortels.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à la majorité de 8 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, décide d'adopter la proposition du Maire et de le charger d'engager toutes procédures nécessaires avec le service des routes de la Collectivité Territoriales de Corse afin de faire entériner cette décision.

## **XII – ATTRIBUTION INDEMNITE COMPTABLE DU TRESOR**

Le Conseil Municipal, conformément aux divers textes en vigueur, à l'unanimité décide

- de demander le concours du receveur municipal nouvellement nommé, M. Jean Marie BIDAL, pour assurer des prestations de conseil,
- de lui accorder cette indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**NEANT**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

\*\*\*\*\*

# COMMUNE DE SANTA MARIA POGHJU

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 6 JUIN 2017

**PRESENTS** : MM. MELA – LEONELLI – TRISTANI – SILVAGNOLI - BRUDIEU – COLLI – CONTRI -JADAS – VADI - Mme ORSUCCI

**REPRESENTES** : Mme GERMANI par M. CONTRI  
M. SCOLA-GRIMALDI par M. MELA  
Mme SIMONIAN par M. TRISTANI

**ABSENTS** : MM. SANTINI- GRIMALDI

Le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et désigne M. CONTRI Jean Louis comme secrétaire de séance.

#### **I – DECISION MODIFICATIVE BP 2017**

Le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de modifier le budget primitif 2017 de la Commune.

En effet, lors de son élaboration, une erreur matérielle s'est glissée concernant le report du déficit d'investissement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice :

#### **CREDITS A OUVRIR**

| CHAP | COMPTE | OPER. | NATURE                            | MONTANT |
|------|--------|-------|-----------------------------------|---------|
| 001  | 001    | 000   | RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE | 192.522 |
| 21   | 2135   | 20164 | TRAVAUX DIVERS                    | 9.000   |

#### **CREDITS A REDUIRE**

| CHAP | COMPTE | OPER. | NATURE            | MONTANT  |
|------|--------|-------|-------------------|----------|
| 20   | 2031   | 20172 | ROUTES COMMUNALES | - 9.000  |
| 21   | 2135   | 20164 | TRAVAUX DIVERS    | -192.522 |

## **I – RYTHMES SCOLAIRES**

Le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de Corse demandant à la Commune, (dans l'attente de la parution d'un décret au cours de ce mois de juin), de faire connaître son avis sur un possible aménagement des rythmes scolaires pour la rentrée de 2017.

Il rappelle qu'à heure actuelle et depuis la réforme entrée en vigueur à la rentrée 2014, les heures d'enseignement hebdomadaires se répartissent sur quatre journées et demi, avec activités périscolaires trois fois par semaine, qui sont suivies par seulement 40 % des élèves scolarisés.

Il donne également lecture du compte-rendu de la séance du Conseil d'Ecole en date du 30 mai dernier, qui indique que « l'ensemble du personnel enseignant, du personnel municipal intervenant dans l'école sur le temps scolaire, périscolaire, cantine et garderie, ainsi que les délégués de parents d'élèves ayant consulté l'ensemble des parents se prononcent favorablement au passage à la semaine de 4 jours avec les horaires 8 H 30/12-00 – 13 H 30/16 H 30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Après discussion :

MM. LEONELLI et BRUDIEU décident de ne pas participer au vote, estimant que la réforme des rythmes scolaires a été imposée aux collectivités, et que ce n'est pas à elles maintenant de décider de leur maintien ou non, les élus n'étant compétents, selon eux, pour définir ce qui est bon ou pas pour les élèves.

MM. SILVAGNOLI et COLLI décident de s'abstenir.

MM. TRISTANI et VADI se prononcent pour le maintien des rythmes scolaires actuels.

MM. MELA, CONTRI, JADAS et Mme ORSUCCI ainsi que M. SCOLA-GRIMALDI et Mmes GERMANI et SIMONIAN (ces 3 derniers ayant fait connaître leur position favorable lors de l'établissement de leur mandat de procuration) se prononcent pour le retour à la semaine des 4 jours souhaitée par les enseignants, le personnel et le Conseil d'Ecole

Il est donc décidé, à la majorité de 7 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions et 2 non participation au vote, de donner un avis favorable au retour d'un enseignement hebdomadaire réparti sur 4 journées, tout en envisageant la possibilité de d'organiser des activités périscolaires le mercredi matin, après consultation des parents d'élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

\*\*\*\*\*

# COMMUNE DE SANTA MARIA POGHJU

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017

**PRESENTS** : MM. MELA – LEONELLI – TRISTANI – SILVAGNOLI - BRUDIEU –  
CONTRI -JADAS – Mme ORSUCCI

**REPRESENTES** : Mme SIMONIAN par M. SILVAGNOLI  
M. COLLI par M. LEONELLI  
M. SCOLA-GRIMALDI par M. MELA  
M. VADI par M. GRIMALDI

**ABSENTS** : MM. SANTINI- GRIMALDI – Mme GERMANI

Le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et désigne M. CONTRI Jean Louis comme secrétaire de séance.

Il demande au Conseil d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour de la présente réunion :

- création d'un emploi d'Agent Technique

Les membres présents acceptent à l'unanimité d'examiner ce point supplémentaire.

#### **I – PROJET ECOLE NUMERIQUE**

Le Maire informe le Conseil qu'une partie des subventions sollicitées par délibération n°10/2017 du 19 janvier 2017, en vue de parfaire le financement de l'acquisition de matériel pédagogique dans le cadre du programme « Corse FEDER FSE ECOLE NUMERIQUE », ne pourra être obtenue

Afin de ne pas renoncer à ce projet, très important et très attendu par les enseignants et les élèves du groupe scolaire Marina d'Osari, il propose au Conseil d'adopter le nouveau plan de financement suivant :

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| Cout total du projet H.T       | 10.863,00 € |
| Subvention FEDER (50 %)        | 5.431,00 €  |
| Subvention Etat (15 %)         | 1.630,00 €  |
| Autofinancement commune (35 %) | 3.802,00 €  |
|                                | -----       |
|                                | 10.863,00 € |

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce nouveau plan de financement.

## **II – PRET RELAIS PROJET AEP VILLAGE**

Le Maire rappelle que pour préfinancer l'encaissement de recettes d'investissement des travaux d'AEP du village, décidés par délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2014, il serait opportun de recourir à un crédit relais différé en capital d'un montant de 500 000,00 euros.

Après avoir pris connaissance de l'offre de crédit relais différé en capital de la caisse d'épargne Provence Alpes Corse et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse, un crédit relais différé en capital d'un montant de 500 000,00 euros sur une durée de 3 ans pour préfinancer l'encaissement de recettes d'investissement

Les caractéristiques sont les suivantes :

- la périodicité de prélèvement des échéances est annuelle,
- les frais de dossier sont de 1 500 euros,
- le taux d'intérêt est de 1,40 %
- le remboursement en capital peut être effectué à tout moment, sans frais, en une ou plusieurs fois.

## **III – DECISION MODIFICATIVE BP REGIE EAU**

Afin de permettre l'encaissement du prêt relais évoqué ci-dessus, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier comme suit le budget primitif 2017 de la Régie du Service de l'Eau :

|                | DEPENSES                    | RECETTES                    |
|----------------|-----------------------------|-----------------------------|
| INVESTISSEMENT | Article 1641 :<br>500.000€  | Article 1641 :<br>500.000 € |
|                | ARTICLE 21531 :<br>-1.600 € | ARTICLE 021 :<br>-1.600 €   |
|                | DEPENSES                    | RECETTES                    |
| FONCTIONNEMENT | Article 627 :<br>1.600€     |                             |
|                | ARTICLE 023 :<br>-1. 600 €  |                             |

## **IV – RECENSEMENT POPULATION 2018**

Le Maire informe le Conseil que la commune doit organiser pour l'année 2018 les opérations de recensement de la population.

Il y a donc lieu de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement, de recruter deux agents recenseurs et de fixer leur rémunération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de charger Monsieur le Maire de désigner un coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2018.
- d'ouvrir deux emplois de vacataire pour assurer le recensement de la population en 2018,
- D'établir le montant de la feuille logement à 1,13 euros et celle du bulletin à 1,72 euros.
- de fixer à 20 € chaque séance de formation.

#### **V – CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le renouvellement de la délégation de compétence en matière de transport scolaire auprès du Conseil Départemental de la Haute Corse afin de pouvoir exploiter un service régulier de ramassage scolaire pour les années 2018/2019-2019/2020 et 2020/2021.

#### **VI – CREATION EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'équipe d'entretien de la commune se compose actuellement de 3 agents permanents et d'un agent recruté sous CAE, dont le contrat se termine au mois de novembre prochain.

Compte tenu du fait que le gouvernement vient d'annoncer que le dispositif « CAE » ne sera pas reconduit et sachant qu'un effectif de trois agents n'est pas suffisant pour assurer toutes les tâches dévolues aux services techniques communaux, le Maire propose de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un emploi permanent d'Agent Polyvalent relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial, échelle C1 de rémunération, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures, et de pourvoir l'emploi ainsi créé conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

\*\*\*\*\*